Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (AMEJ) du canton de la Ravoire



Les inscriptions se font au siège de l'AMEJ, 3 Allée des Comtes de Savoie à Barberaz.

- Accueil en centre de loisirs de 3 à 12 ans.
- Proposition de stages et organisation de séjours pendant les périodes de vacances.



SIVU Jeunesse: Dispositif 1er job

Organisé et encadré par le personnel du SI Jeunesse et en partenariat avec les services techniques des communes du canton, ce dispositif permet aux jeunes d'accéder à une 1ère expérience professionnelle rémunérée pendant 1 semaine.

Les conditions pour postuler : Avoir entre 16 et 17 ans.

Habiter Barberaz, Challes-les-Eaux, La Ravoire, Saint-Baldoph ou Saint-Jeoire-Prieuré

Envoyer une lettre de motivation et un CV avant le 30 avril 2023.

Pour plus d'informations : www.sijeunesselaravoire.org



SIVU Jeunesse: Bourse permis

Les communes du canton de la Ravoire via le

SI jeunesse souhaitent accompagner les jeunes de leurs communes âgés de 17-25 ans dans leur émancipation, en mettant en place un dispositif aidant les jeunes à l'obtention du permis de conduire automobile.

L'attribution d'une aide financière Silve Silve de la Constitution d'une aide financière de Silve Silve de la Constitution de



néficier d'une aide afin de les inciter à passer, terminer le permis de conduire et de contribuer à leur autonomie dans leur mobilité (études, travail, loisirs...).

Cette aide pourra être accordée une seule fois après l'obtention du code de la route et sera versée directement à l'autoécole choisie par le jeune. En cas d'échec lors de l'examen, le jeune ne pourra pas postuler pour une seconde bourse.

Renouvellement des pièces d'identité

Dans notre canton, une seule commune, La Ravoire, a été équipée par la préfecture pour enregistrer et traiter les dossiers de demande de titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport). Afin d'optimiser le service, il est proposé aux habitants qui souhaitent renouveler leurs titres d'identité de se rendre en mairie de Saint-Jeoire-Prieuré afin de vérifier le dossier de demande avant de prendre rendez-vous avec la mairie de La Ravoire (04.79.72.52.00) ou sur leur site internet.

Vous pouvez débuter votre dossier de demande de titre d'identité en effectuant une pré-demande en ligne: http://predemande-cni-ants.gouv.fr

Bien vivre ensemble : le printemps est là !

L'arrivée des beaux jours est synonyme de travaux jardiniers en tous genres. Afin que chacun puisse profiter de son jardin tout en respectant les autres, voici, comme tous les ans, un petit rappel des précautions à prendre concernant...

- ... les tondeuses : un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation de ces engins :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.
- ... **Brûlages divers**: il est interdit de brûler...Au-delà des sanctions (PV de gendarmerie et amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450€) ceci relève du bon sens et du respect du voisinage comme de notre environnement.
- ... Chiens et déjections : Nos amis les chiens ont parfois des aboiement intempestifs, répétés et intensifs que nous ne soupçonnons pas toujours. Alors si vous vous absentez toute ou partie de la journée, pensez à la tranquillité du voisinage, là aussi faisons preuve de bon sens et de respect.

Faut-il rappeler aux propriétaires que les déjections devraient être ramassées par ceux-ci pour ne pas traîner n'importe où à portée des enfants notamment ; de même les chiens non tenus en laisse considérés comme divagants peuvent occasionner des risques dont les Saint Jeoiriens s'énervent régulièrement.

... les aires à conteneurs semi-enterrés : nous vous rappelons qu'aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs, les encombrants (gros cartons, mobilier, canapés...) et les déchets verts doivent être portés en déchetterie (La Ravoire)

Rappel horaires d'ouverture de la déchetterie de la Ravoire (1137 route d'Apremont):

	Matin (lundi au	Après-midi (lundi au samedi)
	samedi)	
Hiver (1 ^{er} octobre au 31 mars)	8h30/12h	14h/17h30
Été (1 ^{er} avril au 30 septembre)	8h30/12h	14h/18h
Dimanches et jours fériés	8h30/12h	Fermé
Fermetures exceptionnelles	25 décembre, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} mai	

L'actualité des travaux

Travaux d'amélioration du confort thermique du groupe scolaire

La mairie a lancé une consultation mi-mars pour réaliser des travaux d'amélioration du confort thermique au groupe scolaire pendant les périodes chaudes. Ces travaux ont été calibrés par un bureau d'étude fluides et consistent notamment aux remplacements des menuiseries de l'étage de la partie ancienne de l'école et à l'amélioration du système de ventilation. Le retour des offres par les entreprises est prévu mi-avril. Si la commune reçoit des offres pour tous les lots, qu'elles sont conformes au budget prévu par la mairie et respectent les délais fixés dans le dossier, les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

Travaux Chemin de la Viager, entre le giratoire des 4 chemins et Challes-les-Eaux: sécurisation.

Le démarrage des travaux restent suspendus à l'instruction du dossier par les services de la Préfecture. Nous espérons pouvoir réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2023...

Restauration de l'église

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée en juin 2022 pour mener un diagnostic sur le bâtiment de l'église. Il ressort de cette étude que des travaux doivent être menés sur la charpente, la couverture, la



maçonnerie, mais également les vitraux. La commune a commencé la recherche de financeurs et envisage d'ouvrir une souscription via la Fondation du Patrimoine. Si les recherches de financement aboutissent les travaux pourraient démarrer en 2024 pour plusieurs mois voire années.

Eau: la Savoie maintenue en vigilance sécheresse

Compte tenu de la situation hydrographique des cours d'eau et la situation météorologique, Monsieur le Préfet, par arrêté du 13 avril 2023 a confirmé la limitation des usages de l'eau jusqu'au 31 mai 2023.



Les gestes éco-citoyens pour économiser de manière volontaire la ressource en eau suivants sont préconisés:

- · Eviter de laisser couler l'eau dans les usages quotidiens,
- Utiliser les appareils de lavage à plein,
- · Limiter les arrosages des jardins,
- Privilégier les douches aux bains,
- Installer des équipements économes en eau,
- Eviter de laver sa voiture et privilégier le jet à haute pression en station professionnelle

AGENDA

Lundi 8 mai 2023 à 18h : Cérémonie du 8 mai au monument aux morts.

Samedi 3 juin 2023 : Après-midi festive organisé par les Défis du Prieuré à partir de 14h à la salle des fêtes. Pensez à vous inscrire (www.helloasso.com/associations/les-defis-du-prieure).

Samedi 17 juin 2023 de 9h à 15h : Déchetterie mobile sur le



parking de la salle des fêtes. Attention, les déchets amiantés, végétaux et gravats ne sont pas

acceptés dans cette déchetterie.

Vendredi 23 juin 2023 : Kermesse de l'école organisé par le Sou des écoles à partir de 16h30 à la salle des fêtes. Venez participer.

Samedi 24 juin 2023 de 18h30 à 22h30 : Fête de l'été à la salle des fêtes. Animations : Jonglanime (animation jonglage avec des ballons), jeux de boules pour les petits et les grands et différents jeux pour les enfants. Animation musicale. Restauration et buvette. Manifestation ouverte à toutes les familles.

Jeudi 20 juillet 2023: Passage de la 18ème étape du Tour de France sur la RD 1006: la circulation sera contrainte.

Mardi 22 août 2023 de 16h30 à 19h30 : Don du sang à la salle des fêtes: les besoins sont importants. Pour les nouveus veaux donneurs: Pensez à prendre votre pièce d'identité.

Jusqu'au 07 juillet, Maëva renforce l'équipe administrative et assure l'accueil à la mairie les mardi et mercredi.

Rappel: Vous êtes une fille ou un garçon né en avril, mai ou juin 2007? Dès que vous fêtez vos 16 ans, venez vous faire recenser en mairie muni des pièces suivantes:

- ► Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- ► Livret de famille
- Justificatif de domicile

Horaires ouverture secrétariat de mairie :

LUNDI de 14H à 19H

MARDI de 9H à 12H30

MERCREDI ET VENDREDI de 14H à 18H

Pour rencontrer M le Maire : prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Compostage en habitat collectif

- Une directive européenne prévoit l'obligation de tri à la source des bio déchets dès 2024 : sa transposition dans la loi française « anti gaspi » l'étend à toutes les « productions » de ce type de déchets pour notamment augmenter le recyclage des déchets organiques et réduire les quantités orientées en décharge ou à l'incinération, ce sont notamment :
- les déchets non dangereux biodégradables de jardin,
- les déchets alimentaires ou de cuisine prévenant des ménages (30% des déchets). Deux filières principales sont à organiser :
- la méthanisation qui peut produire du biogaz,
- le compostage qui induit une obligation de trier au 1er janvier 2024.

Dans cette perspective sont concernés autant les habitations individuelles que les habitations collectives. Pour ces dernières, il faudra donc trouver pour « chacune » et à leur initiative en dehors du domaine et voiries publiques :

- un emplacement pour l'installation de bacs à compostage recevant l'apport de ces déchets par copropriété ou regroupement de copropriétés permettant le dépôt des biodéchets,
- par copro (ou regroupement) une équipe de 2 à 5 volontaires formés par Grand Chambéry pour prendre en charge la gestion de ces bacs à compostage (les propriétés individuelles devant les traiter sur leur parcelle).
- Concrètement le dispositif se présente comme ci-contre : 3 bacs fermentiscides à remuer régulièrement.
- les composteurs collectifs sont financés par Grand Chambéry sous condition de la présence d'une équipe de volontaires (2 à 5 personnes).



le service déchets de Grand Chambéry ainsi que l'assistance à la gestion des bacs.

- le matériel de « traitement » est fourni par Grand Chambéry.
- les conditions d'implantation (proximité, odeurs, distances, support et sol...) sont synchronisées entre Grand Chambéry, la Mairie et la copropriété.

Il convient donc pour préparer le dispositif de traiter le sujet au sein des AG de copropriété et chacune de s'organiser : Les personnes volontaires pour cette mise en œuvre peuvent se faire connaître en mairie d'ici fin mai 2023 pour permettre l'organisation d'une réunion d'information technique et méthodologique.

MAIRIE

215 chemin des Frasses 73190 Saint-Jeoire-Prieuré

204.79.28.04.22

Courriel: mairie.stjeoire.prieure@wanadoo.fr

Site: www.saintjeoireprieure.fr





Malgré une météorologie capricieuse, le printemps est arrivé. Les activités et travaux reprennent pour servir à l'ensemble des familles de Saint-Jeoire-Prieuré.

Du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, 4 agents recenseurs ont rencontré les habitants de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré dans le cadre du recensement de la population. Les résultats sont encore provisoires: 2000 habitants ont été dénombrés. Globalement, les 4 agents ont reçu un accueil sympathique et compréhensif sauf pour quelques familles dans l'agressivité. Quelques uns n'ont pas voulu répondre, ce qui peut pénaliser la commune notamment pour l'attribution de subventions liées aux critères de population.

La commune fait l'effort d'installer de nouveaux jeux dans l'espace ludique, chaque utilisateur en est responsable avec bon sens puisque quelques dégradations ont à nouveau été constatées (câble de la balançoire sectionné et vitrage du local technique caillassé). Sous la responsabilité des familles, cet espace ludique est aménagé pour que les enfants en profitent un maximum dans le respect de tous et du matériel.

Chaleureusement, pour l'équipe municipale, le Maire, Jean-Marc LEOUTRE

Vous aider à mieux vivre avec le numérique

Vous avez des difficultés à utiliser votre ordinateur, votre smartphone, votre tablette, à faire vos démarches administratives en ligne ou à naviguer sur internet ?

Brian, nouveau conseiller numérique des commune de Challesles-Eaux et Saint-Jeoire-Prieuré, est disponible pour vous aider !

Renseignements en mairie de Saint-Jeoire-Prieuré au 04.79.28.04.22 ou contact direct avec le conseiller numérique: numerique@challesleseaux.net

Toutes les actions sont gratuites et ouvertes à tous les habitants de Saint-Jeoire-Prieuré.

SAINT JEO

trimestre

ème

Document imprimé par la commune de Saint-Jeoire-Prieuré. Ne pas jeter sur la voie publique.